ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 45938

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale des difficultes rencontrees par les mutiles de la voix au regard des frais importants qu'ils doivent engager pour des produits pharmaceutiques indispensables et a usage quotidien. En effet, ces produits destines a attenuer les effets douloureux et handicapants de l'operation subie par ces personnes sont consideres comme des medicaments de confort non remboursables par la securite sociale. Il lui demande en consequence de prevoir la prise en charge par l'assurance maladie des produits concernes, mesure qui permettrait d'ameliorer la situation tant materielle que psychologique des mutiles de la voix.

Données clés

Auteur : M. Bois Jean-Claude
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45938
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6423